



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT 22-271

ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022 À 19 H 30, À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-271 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022.

DONNÉ À ALBANEL CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le onzième jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de février 2022.

Directrice générale